

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et les textes subséquents;

Vu les Conventions régissant l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale et l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu les Textes de base régissant le fonctionnement de la BDEAC ;

Déterminée à mettre en application le principe de la rotation aux postes de dirigeants des Institutions, Organes et Institutions spécialisées de la CEMAC ;

Soucieuse de sauvegarder le bon fonctionnement et de restaurer la crédibilité de la Banque ;

Sur proposition du Gouvernement Gabonais ;

En sa séance des 16 et 17 janvier 2010 ;

A D O P T E

L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : La candidature de Monsieur **Michaël ADANDE** est, agréée en vue de la nomination de celui-ci au poste de Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Article 2 : le présent Acte Additionnel, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur pour compter de la date de sa signature et sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

Bangui, le 17 JAN. 2010

Pour la Conférence des Chefs d'Etat

LE PRESIDENT


François BOZIZE YANGOUVONDA

